Formations
2013-2014

CNE csc

L'avenir a son syndicat

Formations

2013-2014

Table des matières

Edito. 6
Mode d'emploi 8

Formation des candidats non élus en 2012 11

Formations des nouveaux élus

Formation nouvel élu au CPPT 13
Formation nouvel élu au CE 14
Formation nouveau délégué syndical 15
Travail en réseau et enjeux de la crise européenne 16
Module écrit 1 (formation de base à la rédaction)
et enjeux de la crise européenne 17

Formations des chevronnés

IEF 1 Comprendre le fonctionnement économique et financier
de l'entreprise et enjeux de la crise européenne 19
IEF 2 Eléments d'analyse économique, financière et syndicale
et enjeux de la crise européenne 20
Accueillir, communiquer et rassembler les collègues autour du projet
syndical et enjeux de la crise européenne 21
Assemblée (préparer et animer une assemblée)
et enjeux de la crise européenne 22
Module écrit 1 (formation de base à la rédaction)
et enjeux de la crise européenne 23
Module écrit 2 (rapports, tracts, communiqués)
et enjeux de la crise européenne 24
Bureautique (base) : Outlook, Excel, Word et enjeux de la crise européenne . 25
Travail en réseau et enjeux de la crise européenne 26
Négociation et appropriation des résolutions de congrès
et enjeux de la crise européenne 27
CPPT évolution des perspectives de travail en fonction de la législation
et enjeux de la crise européenne 28
Méthodologie de la planification d'objectifs en entreprise
et enjeux de la crise européenne 29
La formation pour les Juges sociaux 30
IEF Eléments d'analyse économique, financière et syndicale
dans le secteur des hôpitaux, mise à jour. 31
Législation du secteur Maisons de repos 32
Ecole Syndicale CNE-Transcom. 33
Animateur en action collective politique, culturelle et sociale 34
Master en politique économique et sociale 35

Formations pour les nouveaux délégués et pour les chevronnés

Les Formations intersectorielles

Formation Femmes 37
Journée d'étude RISE : la prévention des risques santé-environnement,
terrain d'action syndicale 38
Initiation RISE à « l'environnement, terrain d'action syndicale » 39
Formation continuée RISE sur « l'environnement, terrain d'action syndicale » 40

Les Formations sectorielles

Contacts avec l'inspection pédagogique et comptable
dans le secteur de l'Aide Sociale en Région Wallonne. 41
Recherche-formation sur l'évolution des métiers dans le secteur
de l'Aide sociale 42
Législation du secteur Aides familiales et inspection en Région Wallonne. . . . 43
Négociations dans le secteur des Aides familiales ASD 44
Négociations dans le secteur des Aides familiales en Région wallonne. 45
Conventions Collectives de travail dans le secteur Maisons de repos 46
Connaître les CCT en CPNAE 47
Développer ses compétences et aptitudes à rentrer en contact
avec le personnel en CPNAE 48
Formation Industrie 49

En pratique

Libération en congé éducation payé 51
Libération en crédits syndicaux 54
Frais de formation. 55

Contacts

A la FEC. 58
A la CNE 58
Aux jeunes CSC 59
Formulaire d'inscription 60

Bonne rentrée !

Vous trouverez dans cette brochure le programme détaillé des offres de formations syndicales pour l'année sociale 2013-2014.
L'offre est variée et il appartient à chacun d'en faire attentivement l'analyse avant de faire son choix et de s'inscrire.

Pour les personnes élues pour la première fois aux élections sociales en mai 2012, les formations spécifiquement destinées aux « nouveaux élus » s'imposent comme premier choix. Elles sont programmées sur un cycle de quatre ans à raison de cinq, sept ou neuf jours suivant le nombre de mandats exercés et ont la particularité d'être organisées en interprofessionnelle. Ces formations sont organisées par les fédérations régionales de la CSC sous l'égide d'une ASBL qui s'appelle la FEC.

Pour les représentants des travailleurs plus expérimentés, les offres sont multiples et il est conseillé d'en faire l'analyse en équipe avec son permanent. Ceci permettra à chacun de tracer une trajectoire de formation complémentaire à celles de ses colistiers, au plus grand profit du travail en équipe.

Un premier volet de formations destinées aux chevronnés est proposé intersectoriellement au sein de la CNE. Onze modules différents visent à augmenter les capacités d'interventions dans les mandats exercés au sein des entreprises. Tous ces modules sont complétés par une partie commune, se déroulant en UOP, et qui est consacrée à une question socio-politique débordant le cadre strict de l'entreprise. En 2013-2014, ce sont les enjeux de la crise européenne qui retiendront notre attention.

Un second volet de formations destinées aux chevronnés est présenté par les différents secteurs. Il vise à aborder les thèmes qui préoccupent plus spécifiquement le secteur concerné.

Cette année Action Femmes propose, exclusivement aux militantes ayant suivi la formation en 2012-2013, de poursuivre ce cycle visant à développer ses compétences pour s'affirmer dans son rôle de représentante des femmes de son entreprise.

Nos partenaires de RISE et de la FEC proposent des formations destinées, d'une part, à celles et ceux qui souhaitent mieux prendre en compte les questions environnementales et, d'autre part, aux juges sociaux.

Les candidats non encore élus des élections de mai 2012 ne sont pas oubliés ; les formations organisées sous couvert du congé éducation payé leur sont accessibles. Certaines fédérations régionales leur ouvrent les portes des formations destinées aux nouveaux élus, d'autres, faute de place, ne peuvent hélas pas présenter une telle opportunité. Mais les jeunes CSC proposent, dans chaque région, un cycle de formations pour tous les non élus de moins de trente-cinq ans.

Au-delà de ces formations conçues en modules courts de quelques jours, la CNE vous présente également des initiatives plus ambitieuses, structurées en plusieurs années et dont la prétention est aussi de délivrer un diplôme. Il s'agit de l'école syndicale, de l'ISCO et de la FOPES.

Bonne lecture et surtout bonne formation !

Mode d'emploi

Pour des facilités d'écriture, nous avons utilisé le masculin, mais il est évident que chaque mention concernant des personnes s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes.

Chaque initiative de formation est présentée sous forme d'une fiche. Un code signalétique en facilite la lecture en soulignant les informations fondamentales.
La première information à identifier est : « à qui s'adresse cette formation ? »
Quatre cas de figure se présentent :

- Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2012.
- Pour tous les délégués nouveaux élus aux élections sociales de 2012, au CE et au CPPT, mais aussi en DS, qu'ils soient effectifs ou suppléants.
- Pour tous les délégués chevronnés exerçant un mandat (CE, CPPT, DS) depuis plus de 4 ans. Pour permettre à un maximum de militants de participer à ces modules, il n'est possible de s'inscrire qu'à un module par an.
- Pour tous les délégués chevronnés (CE, CPPT, DS) exerçant un mandat depuis plus de 4 ans, mais aussi pour les nouveaux élus.

NB : Certaines formations s'adressent à plusieurs publics différents.

La seconde information concerne la durée de la formation.
Elle permet de distinguer :

⏭	Cycle court (quelques jours)
⏭⏭	Cycle long (de 2 à 4 ans)

Le dernier logo indique l'opérateur de formation :

CNE	
Action femmes	
FEC	
RISE	
CIEP	
FOPES	
Jeunes CSC	

Chaque fiche comporte aussi, autant que possible, une synthèse des objectifs et des contenus, les intervenants, les informations concernant les dates et lieux de formation, les modalités de libération des obligations professionnelles pour pouvoir participer à la formation en question et la personne de contact pour s'inscrire à la formation.

Pour participer aux formations présentées aux pages 16 à 29, vous utiliserez le bulletin d'inscription figurant à la page 60 de la présente brochure. Ce formulaire est disponible sur notre site www.cne-gnc.be, dans la Boîte à outils (onglet : La formation des militant-e-s). Afin de permettre une gestion collective des compétences au sein de l'équipe, nous vous demandons de faire signer ce bulletin d'inscription aussi par votre permanent.

Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2012

Pour les candidats non élus aux élections sociales de 2012

Public

Candidats aux élections sociales 2012 qui n'ont pas été élus.
Certaines fédérations régionales de la CSC accueillent les candidats non élus dans les sessions de formation programmées pour les élus. D'autres fédérations n'ont pas cette possibilité. Pour connaître la situation exacte, il faut se renseigner auprès du responsable formation de la FEC en région (voir liste page 58).
Pour les candidats non élus de moins de 35 ans, les Jeunes CSC proposent un cycle de formations se déroulant sur quatre ans et variant de six à huit jours par an. Le but de cette formation est de préparer les jeunes à représenter leurs collègues et à jouer le rôle de relais entre les jeunes de leur entreprise et le syndicat.

Objectifs et intervenants

Le droit du travail et la législation sociale. La problématique du chômage en Belgique, la politique de l'emploi des jeunes et les plans d'embauche.
De plus, deux journées seront consacrées à étudier la prospérité durable partagée comme alternative à l'austérité.
Les formateurs sont des professionnels de la CSC ou de la FEC.

Dates et lieux

Se référer aux offres des Jeunes CSC de la région de votre entreprise.

Libération

Congé éducation payé par les Jeunes CSC.

Personne de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 58.
Le responsable des Jeunes CSC de la région de votre entreprise ; voir liste en page 59.
Votre permanent CNE.

Pour tous les délégués nouveaux élus aux élections sociales de 2012, qu'ils soient effectifs ou suppléants

Pour les nouveaux élus au CPPT

Public

Représentants des travailleurs au CPPT, élus comme effectifs ou suppléants, pour la première fois en mai 2012.
Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non encore élus.

Objectifs et intervenants

Système dynamique de gestion des risques et politique de prévention : analyse des risques avec une attention pour la dimension « genre », plan global de prévention, plan annuel d'action, lien avec environnement, principes de prévention, surveillance de la santé, accidents du travail et maladies professionnelles.
L'entreprise et son environnement : les caractéristiques de l'organisation (les défis du changement - la dynamique et les acteurs).
Accent méthodologique dans les exercices (+ moment de synthèse méthodologique) : travail en équipe, collecte et traitement de l'information, relations avec le personnel, assertivité.
En outre, deux journées seront consacrées à étudier la prospérité durable partagée comme alternative à l'austérité.
Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Dates et lieux

Se référer aux offres de la FEC de la région de votre entreprise.

Libération

Congé éducation payé par la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 58.
Votre permanent CNE.

Formation pour les nouveaux élus au CE

Public

Représentants des travailleurs au CE, élus comme effectifs ou suppléants, pour la première fois en mai 2012.
Certaines fédérations régionales de la CSC inscrivent également des candidats non encore élus.

Objectifs et intervenants

Analyse de l'entreprise : contexte, activité, emploi, groupe, situation financière, capacité bénéficiaire.
Informations économiques et financières (AR de 73, révisorat).
Comptes annuels et initiation à l'analyse financière: le jeu des comptes.
L'entreprise et son environnement : les caractéristiques de l'organisation (les défis du changement - la dynamique et les acteurs).
Accent méthodologique dans les exercices (+ moment de synthèse méthodologique) : travail en équipe, collecte et traitement de l'information, relations avec le personnel, assertivité.
En outre, deux journées seront consacrées à étudier la prospérité durable partagée comme alternative à l'austérité.
Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Dates et lieux

Se référer aux offres de la FEC de la région de votre entreprise.

Libération

Congé éducation payé par la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 58.
Votre permanent CNE.

Formation pour les nouveaux délégués syndicaux

Public

Représentants des travailleurs désignés en délégation syndicale, comme effectifs ou suppléants, pour la première fois en mai 2012.

Objectifs et intervenants

Flexibilité salariale, formation et décomposition du salaire.
Inégalités salariales.
Problématique des évaluations.
Modèles de management et formes de rémunération.
L'entreprise et son environnement : les caractéristiques de l'organisation (les défis du changement - la dynamique et les acteurs).
Organisation - coordination de l'équipe et de l'action collective (voir Carnet de route).
Accent méthodologique dans les exercices (+ moment de synthèse méthodologique) : travail en équipe, collecte et traitement de l'information, relations avec le personnel, assertivité.
En outre, deux journées seront consacrées à étudier la prospérité durable partagée comme alternative à l'austérité.
Les formateurs sont des professionnels soit de la FEC soit de la CSC.

Dates et lieux

Se référer aux offres de la FEC de la région de votre entreprise.

Libération

Congé éducation payé par la FEC ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Le responsable FEC de la région où se situe votre entreprise ; voir liste en page 58.
Votre permanent CNE.

Travail en réseau et enjeux de la crise européenne

Public

Représentants en DS, CPPT ou CE faisant partie d'une équipe restreinte ou étant isolés. Formation en intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Il s'agit pour les représentants des travailleurs ne bénéficiant pas d'une équipe syndicale étoffée autour d'eux de s'inscrire dans une réflexion en vue d'identifier des points d'appui à leur action et de tracer les perspectives de développer un réseau de contacts. L'expérience des participants sera confrontée aux exposés théoriques concernant les concepts du travail en réseau et les éléments de présentation de l'organisation syndicale. Ce, afin de développer des idées d'outils et de stratégies pour dépasser les obstacles. En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne.
La formation sera assurée par Philippe Samek.

Dates et lieux

4 jours de formation : 2 jours à Bouge et 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

	Bouge	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	30/01 ; 31/01	24/04 ; 25/04
Pour Liège	30/01 ; 31/01	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	30/01 ; 31/01	22/05 ; 23/05
Pour Namur	30/01 ; 31/01	05/06 ; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - jessica.grasseels@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 60.

Module écrit 1 (formation de base à la rédaction) et enjeux de la crise européenne

Public

Représentants en DS, CE ou CPPT pouvant s'exprimer en français à l'oral, mais éprouvant des difficultés dans le passage à l'écrit. Formation intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Identifier les principes de base de la communication (notamment faits-opinions-sentiments). Apprentissage des techniques d'écriture. Exercices de rédaction.
En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne. La formation sera assurée par le CIEP : Sophie Coudou/Nathalie Gueur.

Dates et lieux

7 jours par groupe. Groupe I : 5 jours à Bouge + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer. Groupe II : 5 jours à Saint-Vaast + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

Groupe I		**En UOP, lieu à déterminer**
	Bouge	
Pour Bxl-Bw	14/11 ; 21/11 ; 28/11 ; 05/12 ; 12/12	24/04 ; 25/04
Pour Liège	14/11 ; 21/11 ; 28/11 ; 05/12 ; 12/12	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	14/11 ; 21/11 ; 28/11 ; 05/12 ; 12/12	22/05 ; 23/05
Pour Namur	14/11 ; 21/11 ; 28/11 ; 05/12 ; 12/12	05/06 ; 06/06
Groupe II		**En UOP, lieu à déterminer**
	Saint-Vaast	
Pour Bxl-Bw	20/02 ; 27/02 ; 13/03 ; 27/03 ; 03/04	24/04 ; 25/04
Pour Liège	20/02 ; 27/02 ; 13/03 ; 27/03 ; 03/04	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	20/02 ; 27/02 ; 13/03 ; 27/03 ; 03/04	22/05 ; 23/05
Pour Namur	20/02 ; 27/02 ; 13/03 ; 27/03 ; 03/04	05/06 ; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - jessica.grasseels@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 60.

Pour tous les délégués chevronnés exerçant un mandat (CE, CPPT, DS) depuis plus de 4 ans

IEF 1 Comprendre le fonctionnement de l'entreprise et enjeux de la crise européenne

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Formation intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise, les informations économiques et financières délivrées au conseil d'entreprise pour les exploiter syndicalement.
Il s'agit de découvrir en deux jours, par le jeu de l'entreprise, ce que signifie un bilan, l'actif et le passif, le compte de résultats, les charges et produits, la valeur ajoutée. En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne. La formation sera assurée par Guy Raulin et Jean-Luc Meunier.

Dates et lieux

4 jours par groupe. Groupe I : 2 jours à Bouge + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer. Groupe II : 2 jours à Saint-Vaast + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

Groupe I consacré aux ASBL :

	Bouge	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	05/12 ; 06/12	24/04 ; 25/04
Pour Liège	05/12 ; 06/12	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	05/12 ; 06/12	22/05 ; 23/05
Pour Namur	05/12 ; 06/12	05/06 ; 06/06

Groupe II consacré aux Sociétés :

	Saint-Vaast	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	06/02 ; 07/02	24/04 ; 25/04
Pour Liège	06/02 ; 07/02	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	06/02 ; 07/02	22/05 ; 23/05
Pour Namur	06/02 ; 07/02	05/06 ; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - Jessica.grasseels@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 60.

IEF 2 Eléments d'analyse économique, financière et syndicale et enjeux de la crise européenne

Public

Représentants chevronnés siégeant au CE. Il est obligatoire d'avoir suivi soit la formation FEC en CE, soit le module « IEF Comprendre le fonctionnement de l'entreprise » pour pouvoir s'inscrire à cette formation. Formation intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Développer les capacités d'analyse des informations économiques et financières délivrées au conseil d'entreprise, dans une perspective d'action syndicale. En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne. La formation sera assurée par un membre du service d'étude de la CNE : Nabil Sheikh Hassan.

Dates et lieux

4 jours par groupe. Groupe I : 2 jours à Bouge + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer. Groupe II : 2 jours à Saint-Vaast + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

Groupe I consacré aux ASBL :

	Bouge	En UOP, lieu à déterminer
Pour Bxl-Bw	03/12 ; 21/01	24/04 ; 25/04
Pour Liège	03/12 ; 21/01	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	03/12 ; 21/01	22/05 ; 23/05
Pour Namur	03/12 ; 21/01	05/06 ; 06/06

Groupe II consacré aux SA :

	Saint-Vaast	En UOP, lieu à déterminer
Pour Bxl-Bw	11/03 ; 29/04	24/04 ; 25/04
Pour Liège	11/03 ; 29/04	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	11/03 ; 29/04	22/05 ; 23/05
Pour Namur	11/03 ; 29/04	05/06 ; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - jessica.grasseels@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Accueillir, communiquer et rassembler les collègues autour du projet syndical et enjeux de la crise européenne

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle pour le 1er groupe, sectorielle Non Marchand pour le 2e groupe.

Objectifs et intervenants

Améliorer sa capacité de communication vers et avec le personnel. Accueillir les nouveaux collègues, se faire connaître comme représentants des travailleurs, les informer et les consulter. Faire connaître le projet syndical et susciter l'adhésion. Jeux de rôle et autoscopie pour développer ses qualités communicationnelles. Construction d'argumentaires. En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne. La formation sera assurée par Anne-Sophie Collard.

Dates et lieux

4 jours par groupe. Groupe I (ouvert à tous les secteurs) et Groupe II (spécifiquement conçu pour les délégués du Non Marchand) : 2 jours à Bouge (groupe I) et 2 jours à Saint-Vaast (groupe II) + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

Groupe I (tous secteurs confondus)

	Bouge	En UOP, lieu à déterminer
Pour Bxl-Bw	03/12 ; 13/12	24/04 ; 25/04
Pour Liège	03/12 ; 13/12	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	03/12 ; 13/12	22/05 ; 23/05
Pour Namur	03/12 ; 13/12	05/06 ; 06/06

Groupe II (Non Marchand)

	Saint-Vaast	En UOP, lieu à déterminer
Pour Bxl-Bw	22/04 ; 29/04	24/04 ; 25/04
Pour Liège	22/04 ; 29/04	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	22/04 ; 29/04	22/05 ; 23/05
Pour Namur	22/04 ; 29/04	05/06 ; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - jessica.grasseels@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Assemblée (préparer et animer une assemblée) et enjeux de la crise européenne

Public

Représentants chevronnés, principalement en DS. Formation intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Améliorer sa capacité à préparer une assemblée de travailleurs. En identifier clairement la fonction (information, consultation, décision) et s'organiser en conséquence. Présider et animer l'assemblée.
Jeu de rôle et analyse.
En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne.
La formation sera assurée par Anne-Sophie Collard.

Dates et lieux

4 jours par groupe. Groupe I : 2 jours à Bouge + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer. Groupe II : 2 jours à Saint-Vaast + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

Groupe I	**Bouge**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	18/11 ; 19/11	24/04 ; 25/04
Pour Liège	18/11 ; 19/11	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	18/11 ; 19/11	22/05 ; 23/05
Pour Namur	18/11 ; 19/11	05/06 ; 06/06
Groupe II	**Saint-Vaast**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	03/02 ; 04/02	24/04 ; 25/04
Pour Liège	03/02 ; 04/02	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	03/02 ; 04/02	22/05 ; 23/05
Pour Namur	03/02 ; 04/02	05/06 ; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - jessica.grasseels@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 60.

Module écrit 1 (formation de base à la rédaction) et enjeux de la crise européenne

Public

Représentants en DS, CE ou CPPT pouvant s'exprimer en français à l'oral, mais éprouvant des difficultés dans le passage à l'écrit. Formation intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Identifier les principes de base de la communication (notamment fait-opinion-sentiment). Apprentissage des techniques d'écriture. Exercices de rédaction.
En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne. La formation sera assurée par le CIEP : Sophie Coudou/Nathalie Gueur.

Dates et lieux

7 jours par groupe. Groupe I : 5 jours à Bouge + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer. Groupe II : 5 jours à Saint-Vaast + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

Groupe I		**En UOP, lieu à déterminer**
	Bouge	
Pour Bxl-Bw	14/11 ; 21/11 ; 28/11 ; 05/12 ; 12/12	24/04 ; 25/04
Pour Liège	14/11 ; 21/11 ; 28/11 ; 05/12 ; 12/12	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	14/11 ; 21/11 ; 28/11 ; 05/12 ; 12/12	22/05 ; 23/05
Pour Namur	14/11 ; 21/11 ; 28/11 ; 05/12 ; 12/12	05/06 ; 06/06
Groupe II		**En UOP, lieu à déterminer**
	Saint-Vaast	
Pour Bxl-Bw	20/02 ; 27/02 ; 13/03 ; 27/03 ; 03/04	24/04 ; 25/04
Pour Liège	20/02 ; 27/02 ; 13/03 ; 27/03 ; 03/04	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	20/02 ; 27/02 ; 13/03 ; 27/03 ; 03/04	22/05 ; 23/05
Pour Namur	20/02 ; 27/02 ; 13/03 ; 27/03 ; 03/04	05/06; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - jessica.grasseels@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 60.

Module écrit 2 (rapports élaborés, tracts, communiqués) et enjeux de la crise européenne

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Améliorer sa capacité de prise de note et de communication écrite, que ce soit pour prendre des notes en réunion, rédiger des rapports, élaborer un tract ou publier un communiqué.
En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne.
La formation sera assurée par le CIEP : Nicole Tinant et Stéphanie Baudot.

Dates et lieux

4 jours par groupe. Groupe I : 2 jours à Bouge + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer. Groupe II : 2 jours à Saint-Vaast + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

Groupe I	**Bouge**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	21/11 ; 06/12	24/04 ; 25/04
Pour Liège	21/11 ; 06/12	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	21/11 ; 06/12	22/05 ; 23/05
Pour Namur	21/11 ; 06/12	05/06 ; 06/06
Groupe II	**Saint-Vaast**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	18/03 ; 03/04	24/04 ; 25/04
Pour Liège	18/03 ; 03/04	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	18/03 ; 03/04	22/05 ; 23/05
Pour Namur	18/03 ; 03/04	05/06 ; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - jessica.grasseels@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 60.

Bureautique (base) : Outlook, Excel, Word et enjeux de la crise européenne

Public

Représentants chevronnés en DS, CE ou CPPT n'ayant pas ou n'ayant que très peu de pratique de la bureautique. Formation intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Il s'agit d'une initiation aux outils les plus couramment utilisés en bureautique dans le travail syndical. Une journée pour le traitement de texte Word, une journée pour le tableur Excel et une journée pour la messagerie et l'utilisation de moteurs de recherche.
En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne. La formation sera assurée par un formateur de l'ASBL Microbus.

Dates et lieux

5 jours par groupe. Groupe I et Groupe III : 3 jours à Bouge + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer. Groupe II : 3 jours à Tournai + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

Groupe I	**Bouge**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	07/11 ; 08/11 ; 15/11	24/04 ; 25/04
Pour Liège	07/11 ; 08/11 ; 15/11	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	07/11 ; 08/11 ; 15/11	22/05 ; 23/05
Pour Namur	07/11 ; 08/11 ; 15/11	05/06 ; 06/06
Groupe II	**Tournai**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	03/02 ; 04/02 ; 17/02	24/04 ; 25/04
Pour Liège	03/02 ; 04/02 ; 17/02	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	03/02 ; 04/02 ; 17/02	22/05 ; 23/05
Pour Namur	03/02 ; 04/02 ; 17/02	05/06 ; 06/06
Groupe III	**Bouge**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	20/03 ; 21/03 ; 31/03	24/04 ; 25/04
Pour Liège	20/03 ; 21/03 ; 31/03	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	20/03 ; 21/03 ; 31/03	22/05 ; 23/05
Pour Namur	20/03 ; 21/03 ; 31/03	05/06 ; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - jessica.grasseels@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 60.

Travail en réseau et enjeux de la crise européenne

Public

Représentants en DS, CPPT ou CE faisant partie d'une équipe restreinte ou étant isolés. Formation en intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Il s'agit pour les représentants des travailleurs ne bénéficiant pas d'une équipe syndicale étoffée autour d'eux de s'inscrire dans une réflexion en vue d'identifier des points d'appui à leur action et de tracer les perspectives de développer un réseau de contacts.

L'expérience des participants sera confrontée aux exposés théoriques concernant les concepts du travail en réseau et les éléments de présentation de l'organisation syndicale. Ce, afin de développer des idées d'outils et de stratégies pour dépasser les obstacles.

En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne.

La formation sera assurée par Philippe Samek.

Dates et lieux

4 jours de formation : 2 jours à Bouge + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

	Bouge	En UOP, lieu à déterminer
Pour Bxl-Bw	30/01 ; 31/01	24/04 ; 25/04
Pour Liège	30/01 ; 31/01	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	30/01 ; 31/01	22/05 ; 23/05
Pour Namur	30/01 ; 31/01	05/06 ; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - jessica.grasseels@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

Négociation et appropriation des résolutions de congrès et enjeux de la crise européenne

Public

Délégués syndicaux chevronnés. Formation intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Préparer ses négociations en entreprise tout en veillant à une bonne intégration des résolutions de congrès de la CNE.

Préparation de la consultation, identification des enjeux de la négociation, élaboration d'un cahier de revendications.

Présentation d'un préaccord. Conclusion d'un accord. Jeux de rôle de négociation et autoscopie. En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne.

La formation sera assurée par Anne-Sophie Collard.

Dates et lieux

4 jours par groupe. Groupe I : 2 jours à Bouge + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer. Groupe II : 2 jours à Saint-Vaast + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

Groupe I	**Bouge**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	21/11 ; 22/11	24/04 ; 25/04
Pour Liège	21/11 ; 22/11	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	21/11 ; 22/11	22/05 ; 23/05
Pour Namur	21/11 ; 22/11	05/06 ; 06/06
Groupe II	**Saint-Vaast**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	10/03 ; 11/03	24/04 ; 25/04
Pour Liège	10/03 ; 11/03	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	10/03 ; 11/03	22/05 ; 23/05
Pour Namur	10/03 ; 11/03	05/06 ; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - jessica.grasseels@acv-csc.be

Inscription via le bulletin en page 60.

CPPT évolution des perspectives de travail en fonction de la législation et enjeux de la crise européenne

Public

Représentants chevronnés en CPPT. Formation intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Comment aborder la pénibilité dans une perspective de prévention ? De quels outils disposons-nous ? Comment s'accorder avec l'employeur et sur quoi s'engager ? Participer à la définition de la pénibilité par secteur. Participer à la recherche de recommandations sur la pénibilité par secteur.
En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne.
La formation sera assurée par Martine le Garroy qui invitera un médecin du travail et un ergonome.

Dates et lieux

4 jours par groupe. Groupe I : 2 jours à Bouge + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer. Groupe II : 2 jours à Saint-Vaast + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

Groupe I	**Bouge**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	09/01 ; 10/01	24/04 ; 25/04
Pour Liège	09/01 ; 10/01	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	09/01 ; 10/01	22/05 ; 23/05
Pour Namur	09/01 ; 10/01	05/06 ; 06/06
Groupe II	**Saint-Vaast**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	13/02 ; 14/02	24/04 ; 25/04
Pour Liège	13/02 ; 14/02	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	13/02 ; 14/02	22/05 ; 23/05
Pour Namur	13/02 ; 14/02	05/06 ; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - jessica.grasseels@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 60.

Méthodologie de la planification d'objectifs en entreprise et enjeux de la crise européenne

Public

Représentants chevronnés en DS, CPPT ou CE. Formation en intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Formation méthodologique sur la question de la planification en entreprise d'objectifs imposés aux employeurs par CCT au moyen des concepts de plan de formation, plan pour les travailleurs âgés, plan de mobilité, plan global de prévention, plan pour l'égalité des chances, plan pour la diversité, etc.
L'objectif n'est pas d'étudier le contenu de chaque plan, mais de rendre les représentants des travailleurs acteurs de la démarche.
En outre, deux journées seront consacrées en UOP à étudier les enjeux de la crise européenne. La formation sera assurée par Martine le Garroy.

Dates et lieux

4 jours par groupe. Groupe I : 2 jours à Bouge + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer. Groupe II : 2 jours à Saint-Vaast + 2 jours en UOP dans un lieu à déterminer.

Groupe I	**Bouge**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	13/03 ; 14/03	24/04 ; 25/04
Pour Liège	13/03 ; 14/03	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	13/03 ; 14/03	22/05 ; 23/05
Pour Namur	13/03 ; 14/03	05/06 ; 06/06
Groupe II	**Saint-Vaast**	**En UOP, lieu à déterminer**
Pour Bxl-Bw	16/06 ; 17/06	24/04 ; 25/04
Pour Liège	16/06 ; 17/06	08/05 ; 09/05
Pour le Hainaut	16/06 ; 17/06	22/05 ; 23/05
Pour Namur	16/06 ; 17/06	05/06 ; 06/06

Libération

Congé éducation payé par le service formation CNE ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Jessica Grasseels - 067 88 91 79 - jessica.grasseels@acv-csc.be
Inscription via le bulletin en page 60.

La formation pour les juges sociaux

Public

Les délégués exerçant un mandat de juge ou de conseiller social.

Objectifs et intervenants

Analyser et suivre la législation et la jurisprudence en matière de droit social en vue d'améliorer l'efficacité dans l'exercice de la fonction.

Dates et lieu

Les 15/11/2013 et 21/03/2014.

Au centre de formation de la CSC à Bouge.

Libération

En crédit syndical, en accord avec votre permanent syndical.

Personne de contact

Olivier Hoff - FEC - 02 246 32 53 - u99ohf@acv-csc.be

IEF Eléments d'analyse économique, financière et syndicale dans le secteur des hôpitaux, mise à jour.

Public

Chevronnés siégeant au CE de leur hôpital et ayant déjà suivi les formations IEF hôpitaux précédentes.

Objectifs et intervenants

Mise à jour des notions de comptabilité générale, du budget des moyens financiers. Les ratios et l'étude Maha. Le contrôle de l'emploi dans les hôpitaux.

La formation sera assurée par Pascal Burlet.

Dates et lieu

1 jour au choix à Bouge :

Groupe I :	17/10
Groupe II :	21/11

Libération

Crédit syndical.

Personne de contact

Votre permanent syndical CNE.

Législation du secteur Maisons de repos

Public

Délégués chevronnés du secteur.

Objectifs et intervenants

Ce module a pour but d'offrir aux délégués chevronnés une maîtrise de base de la législation (fédérale et régionale), en ce compris les normes de financement et d'agrément, d'application dans le secteur Maisons de repos.

Dates et lieux

2 jours, dates à déterminer.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Auprès du permanent CNE Maisons de repos de votre région.

Ecole Syndicale CNE-Transcom

Public

Délégués de tous les secteurs au minimum dans leur second mandat.

Objectifs et intervenants

Cette formation s'adresse à celles et ceux qui souhaitent s'engager davantage dans leur action syndicale et qui sont désireux de prendre davantage de responsabilités dans leur entreprise, leur secteur ou le mouvement syndical en général. Le programme de cours a pour objectif de développer les capacités d'analyse personnelle, ainsi que les capacités d'organiser l'action collective. Les méthodes mises en œuvre visent l'implication maximale des participants à travers des travaux personnels et de groupe qui assurent le lien constant entre l'analyse et l'action syndicale.

Les matières traitées vont du droit social à l'économie en passant par l'histoire, la sociologie, l'action collective, la méthode et la philosophie.

Cette formation est similaire à celle d'animateur en action collective politique, culturelle et sociale.

Les équipes pédagogiques sont constituées de permanents de la CNE, mais aussi de collègues de la FEC, de l'ISCO, du monde universitaire, ainsi que d'autres partenaires qui contribuent à élargir le champ d'analyse et de réflexion.

Dates et lieu

La formation se déroule en deux cycles de deux ans à raison de 21 jours chaque année, complétés d'une cinquième année de 10 jours.

Un groupe démarre chaque année en septembre, les inscriptions se faisant en avril-mai.

Les formations se déroulent à Namur.

Libération

Congé éducation payé et crédit syndical, cette formation est reconnue comme formation professionnelle.

Personne de contact

Didier Firre - 0473 89 04 11 - didier.firre@acv-csc.be

Animateur en action collective politique, culturelle et sociale

Public

L'Institut Supérieur de Culture Ouvrière s'adresse aux militants des organisations du MOC et à tous les acteurs de changement.

Objectifs et intervenants

Il s'agit pour les participants d'acquérir un regard critique et constructif sur le monde qui les entoure ; de mieux le comprendre en décodant les enjeux économiques, politiques, sociaux et culturels à la fois proches et globaux ; de maîtriser les savoirs utiles à l'action. La formation propose un socle de base constitué des cours de méthode, d'économie, d'action collective, d'histoire, d'initiation politique, de philosophie, de droit, de sociologie. A ceux-ci s'ajoutent encore quelques cours à option tels que les cours d'anthropologie, de pédagogie des adultes, de santé, des modules spécifiques de droit …

L'aspect collectif est un autre aspect important de cette formation. Dans cette perspective, il est demandé aux candidats d'avoir la volonté de s'engager dans une formation collective, d'accepter de se remettre en question, de travailler solidairement avec d'autres pour acquérir des outils qui permettront de contribuer à la construction d'une société plus démocratique.

Dates et lieux

La formation se déroule en quatre ans à raison de 19 jours par an.
Des groupes ISCO démarrent régulièrement en Wallonie et à Bruxelles.
Une session ISCO débute en octobre 2013 à Liège.

Libération

En congé éducation payé, cette formation est reconnue comme formation professionnelle.

Personnes de contact

Au secrétariat national de l'ISCO : Rita d'Agaro - 02 246 38 42 - communautaire@ciep.be
Pour Liège : Wilfried Schleck – 0498 86 74 63 - schleck@mocliege.org

Master en politique économique et sociale

Public

Citoyens soucieux d'agir, pour plus de justice et de solidarité, dans la vie économique et sociale.

Objectifs et intervenants

Créée par le Mouvement Ouvrier Chrétien et l'Université catholique de Louvain, la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) est le résultat d'une volonté d'ouverture de l'Université vers l'extérieur. L'objectif est à la fois de démocratiser l'accès au savoir et de former. Depuis 1974, la FOPES organise un second cycle universitaire (un Master) en Politique économique et sociale, en 3 ans, à horaire décalé et avec des activités décentralisées. Le programme est conçu principalement pour des adultes qui poursuivent des activités sociales, familiales, professionnelles en même temps que les études. De là vient le nom de faculté « ouverte». La formation met l'accent sur l'utilité des apports théoriques pour l'action, qu'elle soit sociale, culturelle, politique, associative, citoyenne, etc. La volonté est de relier les pratiques des étudiants, et les savoirs qui en émergent, aux théories présentées par les enseignants. A l'occasion du mémoire, par exemple, chaque étudiant est invité à choisir une question de recherche, issue de son expérience, qu'il s'agira de confronter aux apports théoriques qui auront fait l'objet de la formation. Cet intérêt pour l'action explique le nom de « politique » économique et sociale.

Dates et lieux

Des groupes démarrent régulièrement dans les différentes régions de Wallonie, les cours se déroulant soit en journée et en soirée en semaine, soit le samedi.

Libération

Les cours à la FOPES peuvent être suivis sous couvert du congé éducation payé, ils sont reconnus au titre de formation universitaire.

Personne de contact

L'investissement important, sur plus de 3 années, suppose une réflexion du militant avec son équipe dans l'entreprise et avec son permanent. Dans certaines conditions, la CNE intervient forfaitairement (275 €/an) dans les frais occasionnés par l'inscription à la FOPES. Pour obtenir cette intervention, il faut introduire la demande auprès de votre permanent.
Renseignements :
Tél. : 010/47 39 08 - Tous les jours de 9 à 17 h 30 sauf le mercredi.
Fax : 010/47 81 59 - www.uclouvain.be/opes

Pour tous les délégués chevronnés exerçant un mandat depuis plus de 4 ans, mais aussi pour les nouveaux élus

Formation femmes - Etre représentante des femmes de son entreprise (2e année)

Public

L'accès à cette formation est réservé aux militantes qui ont suivi en 2012-2013 la première partie de ce cycle de formations. Formation intersectorielle.

Objectifs et intervenants

Permettre aux militantes de s'affirmer dans leur rôle de représentante des femmes dans l'entreprise et créer des relations constructives. Cette formation est organisée en cycle de deux ans. Cette deuxième année propose le conflit comme thème : analyser, comprendre et se comprendre ; s'affirmer et prendre sa place de manière juste, claire et sans agressivité.

La formation sera assurée par l'ASBL « Balle magique ».

Dates et lieux

Il s'agit de la seconde partie d'un cycle de deux ans.

Cette année, la formation comportera 4 jours + 1 jour d'Assemblée générale.

A Namur-Lux : 13/01/2014 ; 27/01/2014 ; 17/02/2014 ; 17/03/2017 ; 15/05/2014

A Bruxelles Brabant : 04/02/2014; 04/03/2014; 01/04/2014; 15/05/2014; 03/06/2014

A Liège-Verviers-Eupen : 03/04/2014; 04/04/2014; 24/04/2014; 09/05/2014; 15/05/2014

En Hainaut : 23/01/2014 ; 24/02/2014 ; 27/03/2014 ; 24/04/2014 ; 15/05/2014

Libération

Congé éducation ou crédit syndical via votre permanent.

Personnes de contact

Namur-Luxembourg : Evelyne Zabus - 081 25 90 73 - 0498 85 37 29
evelyne.zabus@acv-csc.be
Bruxelles-Brabant wallon : Germaine Nzuanzu - 02 557 86 14 - u05gnz@acv-csc.be
Liège -Verviers-Eupen : Brigitte Streel - 04 340 74 90 - 0475 40 29 03
brigitte.streel@acv-csc.be
Hainaut : Michèle Van Acker - 069 88 07 49 - 0474 45 21 85
michele.vanacker@acv-csc.be

Journée d'étude RISE : la prévention des risques santé-environnement, terrain d'action syndicale

Public

Délégués de tous les secteurs de préférence en second mandat et militants interprofessionnels.

Objectifs et intervenants

Dans notre économie en mutation, la réduction des gaspillages, la limitation des nuisances ou encore la gestion intelligente de l'énergie et des déplacements sont autant de pistes d'action syndicale pour une transition juste. Produits dangereux, bruit, rayonnements, poussières fines… Comment prévenir et réduire ces risques santé-environnement ? Quel peut être le rôle syndical en la matière ?

Objectifs :

- Identifier les risques santé-environnement de son entreprise : produits dangereux, bruit, rayonnements, poussières fines…
- Mieux connaître la règlementation et les bonnes pratiques pour prévenir et gérer ces risques au sein des entreprises.
- Analyser sur le terrain les bonnes pratiques de prévention (y compris les aspects liés à la sous-traitance).
- Développer sa capacité à intervenir en concertation sur ce thème.

Date et lieu

Le 20/02/2014 à la CSC à Bouge.

Libération

Cette journée fait partie des cycles de 4 jours de formation en Congé éducation payé renseignés p. 39 et p. 40. Il est possible de participer à cette journée uniquement en libération syndicale, après accord de votre permanent.

Personne de contact

Thierry Demuysère - FEC – 02 246 32 52 - u99tde@acv-csc.be

Initiation RISE à «l'environnement, terrain d'action syndicale»

Public

Membres d'équipes syndicales soucieuses de développer des connaissances de base en matière d'environnement et de développement durable.

Objectifs et intervenants

Maîtriser les compétences syndicales en matière d'environnement et identifier les informations essentielles à recueillir en CE ou CPPT.

Développer son réseau et ses ressources pour mettre l'environnement à l'ordre du jour du CE ou du CPPT de manière efficace.

Dates et lieu

La session de 4 jours est organisée à la CSC Liège les 14/11/13 ; 5/12/13 ; 20/01/14 ; 20/02/14.

Jour 1 : Identifier une problématique environnementale prioritaire à traiter dans son entreprise et connaître les étapes syndicales préalables à la mise à l'agenda.

Jour 2 : Monter un dossier avec ou sans accompagnement technique et convaincre l'équipe syndicale. Exemples et bonnes pratiques.

Jour 3 : Mettre un point environnement à l'ordre du jour et gérer la réponse du responsable environnement ou de l'employeur.

Jour 4 : Prévenir et réduire les risques santé-environnement (journée d'étude commune).

Il s'agit d'une session décentralisée d'initiation de 4 jours avec une journée d'étude commune le 20 février à la CSC Bouge mentionnée en p. 38.

Libération

4 jours de formation en congé éducation payé ou en libération, en accord avec votre permanent syndical.

Personne de contact

Dominique Linotte - 0473 96 99 02 - dlinotte@acv-csc.be

Formation continuée Rise sur « l'environnement, terrain d'action syndicale ».

Public

Délégués de tous secteurs, de préférence en second mandat et militants interprofessionnels (25 inscriptions maximum).

Objectifs et intervenants

Etre en capacité d'établir les liens entre l'action sur l'environnement dans l'entreprise, le travail syndical en CE, CPPT ou DS et la transition juste. Etre en capacité de faire des propositions syndicales sur le thème des consommations, de la mobilité, des cahiers de charges et de la réduction des nuisances. Identifier une action réaliste à inscrire à l'agenda du CE et du CPPT pour réduire les nuisances, les consommations ou les kilomètres.

Dates et lieux

CSC Charleroi : 24/10/13 ; 21/11/13 ; 16/01/14 ; 20/02/14

CSC Liège : 26/11/13 ; 10/12/13 ; 29/01/14 ; 20/02/14

Jour 1 : La réduction des gaspillages, terrain d'action syndicale : pourquoi et comment réduire les gaspillages d'énergie et de ressources dans l'entreprise ?

Jour 2 : La mobilité, terrain d'action syndicale. Quelle alternative à l'auto-solisme ? Les critères d'un bon diagnostic mobilité ? Comment réaliser un plan de mobilité qui tient la route auprès du personnel ?

Jour 3 : La durabilité des sous-traitants et fournisseurs, terrain d'action syndicale. Comment agir pour améliorer le respect des conditions de travail et de l'environnement par les fournisseurs et les firmes sous-traitantes ?

Jour 4 : La réduction des pollutions et nuisances, terrain d'action syndicale. Comment prévenir et réduire ces risques santé-environnement ? Journée d'étude commune aux cycles de formation (journée présentée en détail à la page 38).

Il s'agit de sessions décentralisées de 4 jours avec une journée d'étude commune le 20 février à la CSC Bouge (mentionnée à la page 38).

Libération

4 jours de formation en congé éducation payé ou en libération, en accord avec votre permanent syndical.

Personnes de contact

CSC Liège : Dominique Linotte 0473/96 99 02 dlinotte@acv-csc.be
CSC Charleroi : Fabian Laduron 0479/33 90 04 fladuron@acv-csc.be
Thierry Demuysère FEC francophone 02/246 32 52 u99tde@acv-csc.be

Contacts avec l'inspection pédagogique et comptable dans le secteur de l'Aide Sociale en Région wallonne

Public

Tous les délégués du secteur.

Objectifs et intervenants

Cette formation a pour objectif de proposer une méthode aux délégués afin de préparer les inspections pédagogiques et comptables de l'AWIPH, de manière à les transformer en opportunité pour le travail syndical : qu'est-ce qu'une inspection ? Comment la préparer en équipe ? Quelle place prendre dans le processus en tant que délégué syndical ? Toutes ces questions seront abordées au travers de la présentation d'un outil qui pourra, par la suite, guider le travail des délégués sur le terrain.

Date et lieu

1 jour, à déterminer.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Auprès du permanent CNE Aide sociale de votre région.

Recherche-formation sur l'évolution des métiers dans le secteur de l'Aide sociale

Public

Tous les délégués du secteur.

Objectifs et intervenants

Suite à des évolutions récentes dans le secteur, les délégués mènent depuis quelques mois une réflexion de fond sur l'évolution des métiers de l'Aide sociale en abordant des problématiques telles que la violence en institution ou la gestion des médicaments, dans le but de redéfinir les revendications syndicales pour le secteur. Cette recherche aboutira sur plusieurs moments de formation tout au long de l'année.

Dates et lieux

Plusieurs jours sur l'année, dates à déterminer.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Auprès du permanent CNE Aide sociale de votre région.

Législation du secteur de l'Aide familiale et inspection en Région wallonne

Public

Déléguées du secteur Aides familiales de la Région wallonne, chevronnées ou en complément à la formation nouvel élu de 2012.

Objectifs et intervenants

En collaboration avec des inspecteurs de la Région wallonne, ce module a pour but d'offrir aux déléguées une maîtrise de base de la législation du secteur, ainsi que du contrôle de celle-ci sur le terrain au travers des inspections. La rencontre avec des inspecteurs permettra aussi à chaque déléguée du secteur d'appréhender comment préparer ces inspections d'un point de vue syndical.

Date et lieu

1 jour, date à déterminer.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Auprès du permanent CNE du secteur de l'Aide familiale de votre région.

Négociations dans le secteur de l' Aide familiale ASD

Public

Déléguées du secteur Aides familiales de la Région wallonne, chevronnées ou en complément à la formation nouvel élu de 2012.

Objectifs et intervenants

Ce module, donné par la permanente nationale en charge du secteur à la CNE, a pour but de s'approprier les conventions collectives de travail de la Fédération Aide et Soins à domicile, d'en maîtriser les grandes lignes et d'apprendre comment s'en servir pour la négociation en entreprise afin de se sentir plus à l'aise dans son rôle de délégué.

Dates et lieux

1 jour, en région, dates à déterminer.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Auprès du permanent CNE du secteur de l'Aide familiale de votre région.

Négociations dans le secteur de l'Aide familiale en Région wallonne

Public

Déléguées du secteur de l'Aide familiale de la Région wallonne, chevronnées ou en complément à la formation nouvel élu de 2012.

Objectifs et intervenants

Ce module, donné par la permanente nationale en charge du secteur à la CNE, a pour but de s'approprier les conventions collectives de travail du secteur de l'Aide familiale en Région wallonne, d'en maîtriser les grandes lignes et d'apprendre comment s'en servir pour la négociation en entreprise afin de se sentir plus à l'aise dans son rôle de délégué.

Dates et lieux

Brabant wallon et Namur, dates à déterminer.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Auprès du permanent CNE du secteur de l'Aide familiale de Namur et du Brabant wallon.

Conventions collectives de travail dans le secteur des maisons de repos

Public

Tous les délégués du secteur.

Objectifs et intervenants

Ce module a pour but de s'approprier les conventions collectives de travail du secteur des maisons de repos, d'en maîtriser les grandes lignes et d'apprendre comment s'en servir pour la négociation en entreprise afin de se sentir plus à l'aise dans son rôle de délégué.

Date et lieu

1 jour, à déterminer.

Libération

Crédit syndical via son permanent.

Personne de contact

Auprès de votre permanent CNE du secteur des maison de repos de votre région.

Connaître les CCT en CPNAE

Public

Les militants de la commission paritaire 218. Pour les chevronnés, mais aussi, en complément de la formation nouvel élu, pour les élus de 2012.

Objectifs et intervenants

Parfaire ses connaissances des conventions sectorielles en CP 218 :
- présentation de la CPNAE du fonds social et de Cefora
- classifications et barèmes
- CCT sur le statut et le fonctionnement de la DS
- CCT formation et outplacement
- recommandations diversité
- loi sur la durée du temps de travail et CCT nouveaux régimes de travail en CPNAE
- cahier de revendications et CCT d'entreprise.

La formation sera assurée par Claude Lambrechts et Martine le Garroy.

Dates et lieu

Les 05/11/2013 ; 10/12/2013 ; 21/01/2014 ; 11/02/2014 au Secrétariat général de la CNE - Avenue Robert Schuman, 52 - 1400 Nivelles.

Libération

Congé éducation payé ou crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Votre permanent syndical CNE.

Développer ses compétences et aptitudes à rentrer en contact avec le personnel en CPNAE

Public

Les militants de la commission paritaire 218. Pour les chevronnés, mais aussi, en complément de la formation nouvel élu, pour les élus de 2012.

Objectifs et intervenants

Améliorer sa capacité de communication vers et avec le personnel. Accueillir les nouveaux collègues, se faire connaître comme représentant des travailleurs, les informer et les consulter.

La formation sera assurée par Anne-Sophie Collard.

Dates et lieux

Deux fois une journée :

le 09/12/2013 à la CSC de Bouge

ou le 31/01/2014 à Saint Vaast

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Votre permanent syndical CNE.

L'action collective dans le secteur de l'Industrie

Public

Les militants du secteur de l'Industrie. Pour les chevronnés, mais aussi, en complément de la formation nouvel élu, pour les élus de 2012.

Objectifs et intervenants

L'action collective.

La participation des représentants de travailleurs à la gestion des entreprises.

Dates et lieu

Une première formation aura lieu les 24 et 25 octobre 2013 à Houffalize. Une invitation sera transmise dans le courant du mois de septembre 2013 aux délégués de l'Industrie.

Une seconde formation aura lieu au mois de mai pour laquelle les modalités pratiques doivent encore être déterminées.

Libération

Crédit syndical via votre permanent.

Personne de contact

Votre permanent syndical CNE.

En pratique

Libération en congé éducation payé

La réglementation évoquée ci-dessous distingue deux sortes de formations : les formations générales et les formations professionnelles. Parmi l'offre détaillée dans la présente brochure, l'ISCO, l'Ecole syndicale et la FOPES relèvent de ce point de vue de la formation « professionnelle », les autres de la formation « générale » : ceci a une importance quant au nombre d'heures de libération possibles. Toutes les formations pour lesquelles le congé éducation payé (CEP) est évoqué sont agréées.

Qui y a droit ?

Tous les travailleurs du secteur privé qui prestent :

- soit un temps plein ou au moins un 4/5 temps (y compris par le cumul de plusieurs contrats temps partiel)
- soit un temps partiel à horaire variable
- soit un temps partiel à horaire fixe de moins de 4/5 temps, mais d'au moins un mi-temps. (Attention : pour cette troisième catégorie, le droit se limite uniquement aux formations professionnelles suivies durant les heures de travail).

Combien d'heures ?

Sous réserve d'un plafond maximum par année scolaire, le travailleur peut s'absenter du travail autant d'heures que son nombre d'heures de présence effective au cours. Ce droit existe dans le principe que ces cours coïncident ou non avec son horaire de travail. Le nombre d'heures auquel la formation donne droit dépend non seulement du type de formation, mais aussi du fait que la formation se déroule ou pas pendant le temps de travail.

Attention :

- Ces plafonds s'entendent par personne et par année scolaire, pour l'ensemble des formations suivies (professionnelles, générales et de langue). Par exemple, un travailleur qui s'inscrirait à deux cours de langue différents de 50 heures chacun, n'aurait droit qu'à 80 heures (plafond annuel) sur son année.
- Pour les travailleurs à temps partiel, il faut appliquer une règle au prorata de l'horaire de travail :
  - sur les plafonds mentionnés dans le tableau (un mi-temps qui suit une formation professionnelle pendant ses heures de travail sera limité par un plafond annuel de 120/2 = 60 heures).

Mais aussi :

- sur le nombre d'heures prévues pour la formation (exemple : un mi-temps, qui suit une formation de 40 heures, n'a droit qu'à ½ X 40 = 20 heures de CEP).
- sur le nombre d'heures de présence effective au cours (un 4/5 temps qui a été présent au cours pendant 90 heures dans le cadre d'une formation ouvrant un droit à 100 heures pour un temps plein ne peut bénéficier que de 4/5 X 90 = 72 heures de droit au CEP).

Dans le cadre d'une formation professionnelle, pour les travailleurs à horaire variable, il faut en plus tenir compte du fait que les plafonds sont différents selon que la formation coïncide ou non avec le temps de travail. Il peut arriver qu'une partie de la formation tombe pendant le temps de travail et une autre partie pas. Il faudra donc effectuer là aussi une proratisation.

Type de formation

Formation professionnelle	100
Formation générale (= syndicale)	80
Formation professionnelle + formation générale	100
Formation universitaire et assimilée	120
Si coïncidence travail et formation	
Formation professionnelle	120
Formation générale (= syndicale)	80
Formation professionnelle + formation générale	120
Avec ou sans coïncidence	
Formation langue	80
Formation langue + formation professionnelle	100

Quelle rémunération ?

Principe : le travailleur est payé normalement pour ses heures d'absence, en même temps que son salaire mensuel.
Limitation : l'entreprise sera remboursée (environ 1 an après) sur base d'un forfait. Dès lors, elle peut (mais ne doit pas) limiter la rémunération pour les heures d'absence à hauteur de 2.706 € bruts par mois (montant valable jusqu'au 31/08/2013). Pour les travailleurs à temps partiel, le plafond de salaire brut est de 2.706 € par mois multiplié par le taux horaire. Pour un mi-temps, le plafond est donc de 1.353 € bruts par mois.
A l'heure où nous écrivons ses lignes, un projet d'Arrêté royal fixe le plafond pour 2013-2014 à 2.760 €.

Procédure

Le travailleur informe son employeur de son projet de formation par la remise de l'attestation d'inscription régulière délivrée par l'organisateur de la formation. Cette remise se fait soit de la main à la main moyennant délivrance d'un accusé de réception (signature sur un double du document ou éventuellement un reçu), soit par lettre recommandée.
En vue d'assurer la planification collective des congés, toutes les demandes relatives à une année scolaire normale (cours entre le 01/9 et le 30/6) doivent être introduites au plus tard le 31/10 de chaque année scolaire. En cas d'inscription tardive au-delà du 31/10 ou en cas d'inscription à une formation qui débute au-delà du premier octobre, la demande de congé éducation payé se fait au plus tard dans les quinze jours qui suivent l'inscription.
L'employeur ne peut s'opposer que si plus de 10 % du personnel s'absentent simultanément dans le cadre du CEP (il s'agit bien d'absences simultanées et non de formations couvrant une même période et donnant lieu à des absences alternées, par exemple sur différents jours de la semaine).
Le travailleur est protégé contre le licenciement depuis le dépôt de sa demande jusqu'au terme de sa formation (sauf motif étranger à la formation, à prouver par l'employeur). A la fin de chaque trimestre, l'organisme de formation remet une attestation d'assiduité mentionnant le nombre d'heures de présence effective au cours.

Perte du droit au congé éducation payé

- Le travailleur qui abandonne sa formation doit le notifier à son employeur dans les 5 jours et perd son droit au CEP pour les heures postérieures à cet abandon. Ce, jusqu'à nouvelle inscription à une nouvelle formation ou jusqu'à reprise de l'ancienne formation.
- Le travailleur irrégulièrement absent pour plus de 10 % du nombre d'heures de formation effectivement organisées perd tout droit au CEP pour les deux trimestres qui suivent le constat de ce dépassement.
  Attention : sont irrégulières toutes les absences autres que celles justifiées par :
  - un certificat médical pour maladie du travailleur ou d'un membre de sa famille résidant sous le même toit
  - la grève des transports en commun
  - la grève ou maladie du professeur
  - la fermeture de l'établissement scolaire pour une raison bien définie
  - exceptionnellement, les intempéries hivernales graves

- l'absence justifiée pour un motif professionnel sur base d'une attestation de l'employeur
- petit chômage

• Le travailleur qui a échoué 2 fois dans la même formation perd son droit au CEP pour cette formation précise.

Pour plus d'informations :
Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale
Direction du congé éducation payé
rue Ernest Blerot, 1 • 1070 Bruxelles
02 233 47 25 • www.emploi.belgique.be

Nouveau :
Le Fonds social de formation pour le secteur des Institutions et Services d'Aide aux Jeunes et aux Handicapés (ISAJH), instance paritaire qui gère les initiatives de formation pour les groupes à risque dans les secteurs de la CP 319.02, permet, en finançant complémentairement le droit au CEP, quel que soit le temps de travail contractuel mais sous certaines conditions, d'élargir le droit au CEP. Lire à ce sujet l'article dans le bulletin des militants de septembre 2013.

Libération en crédits syndicaux

Dans la plupart des secteurs professionnels, les conventions collectives de travail (CCT) prévoient un certain nombre de journées destinées à la formation des représentants syndicaux, ainsi que les modalités de la libération effective (par exemple : avertir un mois à l'avance). Le tableau des pages 56 et 57 présente ces modalités pour les principaux secteurs employés. Si la CCT de votre secteur prévoit suffisamment de jours, c'est la meilleure solution : une fois la lettre de libération signée par votre permanent remise à votre employeur, il n'y a plus aucune formalité à remplir. Vous êtes intégralement payé pour les journées de formation, qui sont assimilées à des journées de travail. Dans certains cas, le nombre de jours prévus par la CCT est attribué collectivement à l'équipe syndicale ; il s'agit donc de réfléchir en équipe avec votre permanent à sa meilleure affectation.

En cas de doute ou si vous ignorez les dispositions de votre CCT sectorielle, vous pouvez vous adresser à votre permanent CNE.

Si votre droit au congé syndical ne suffit pas pour une formation que vous voulez suivre, vous pouvez probablement utiliser la formule du congé éducation payé pour autant que cette formation soit reconnue en CEP.

Frais de formation

Pour l'ensemble des formations syndicales, la CNE est guidée par le principe qu'une personne qui s'investit dans la formation ne doit pas y perdre d'argent. Il s'agit d'un principe général, et non d'une règle s'appliquant absolument : les moyens de la CNE sont limités, nous ne sommes pas partisans des comptes d'apothicaires… et, en fin de compte, il n'est pas anormal que, dans certains cas, le choix de la formation, comme tout acte de militance syndicale, comporte une part d'investissement personnel.

Dans ce cadre, les règles en vigueur pour tous les frais liés à la formation syndicale sont les suivantes :

- les frais d'accueil, d'hébergement et de repas sont pris en charge par la centrale
- de même, tous les documents utiles sont fournis gratuitement aux militants
- les frais de déplacement sont remboursés de la façon suivante :
  - Transports en commun : 100% du prix, sur base du titre de transport
  - Voiture : sur base du document rempli en séance à 0,20 € pour des déplacements individuels et 0,26 € pour des déplacements groupés.

Sauf exception explicitement annoncée, en l'occurrence pour l'Ecole syndicale, les pertes de salaire ne sont pas prises en charge par la centrale. Cela peut arriver, par exemple dans le cadre du congé éducation payé, pour une personne dont le salaire brut dépasse le plafond de 2.706 €/mois et dont l'employeur limiterait son paiement à hauteur de ce plafond. Attention à la remarque de la page 52 au sujet de ce montant.

Une intervention spécifique est prévue pour certains frais liés aux formations ISCO et FOPES si le permanent responsable de l'entreprise estime cet engagement en formation opportun.

Crédits d'heures conventionnels pour la formation syndicale					
CP		CCT	MB	Nombre de jours	Plafond individuel
Commerce					
202	Commerce de détail	4/7/89	9/10/89	15 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	-
	En plus de la formation syndicale, le secteur prévoit 6 jours par an (personnel administratif) ou 8 jours par an (personnel de vente) pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.				
311	GEVD	12/12/95	29/11/96	18 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
312	Grands magasins	17/10/90	21/03/91	4 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	5 jours/an
	CCT plus favorables dans certaines entreprises ! En plus de la formation syndicale, le secteur prévoit 3 jours par an pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.				
Industrie					
207	Chimie	26/03/01	-	6 jours / an par délégué	
	Maximum pour 150 délégués pour tout le secteur chimie !!				
209	Métal	30/06/72	28/03/73	10 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
210	Sidérurgie	23/02/01	03/05/01	7 1/2 jours par an x le nombre de candidats employés au CPPT	
217	Casinos		02/03/04	1 jour par trimestre, par effectif ou suppléant.	
219	O.C.A.				
220	Industrie alimentaire	29/04/93	27/1/94	15 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	2 semaines/an
224	Non ferreux	11/05/99	27/11/99	14 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	2 semaines/an
326	Gaz elec	2/03/89	02/06/89	DS : 10 jours/an par personne - CE, CPPT : 5 jours/an par personne	-
Non Marchand					
330	Soins de santé	20/2/73	18/10/73	10 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
318	Aides familiales	21/01/08		40 heures par an par mandat (CE CPPT DS)	
319	Aide sociale	08/01/76	24/02/77	10 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	
329	Socio-culturel				
Finances					
306	Assurances	24/05/77	23/07/76	4 jours par an par mandat eff. (CE CPPT DS)	10 jours/an
	En plus de la formation syndicale, le secteur prévoit 5 jours/an par mandat effectif pour l'exercice du mandat en dehors de l'entreprise.				
310	Banques	06/07/74	09/10/74	Crédit de jours de formation sur base annuelle égale à 9% de l'effectif total des travailleurs occupés avec un min. de 15 jours pour les entreprises qui comptent 150 travailleurs et plus. 10% dans les autres cas. Partage entre les organisations syndicales au prorata de leurs résultats aux élections sociales	-
	Partage entre les organisations au prorata de leurs résultats aux élections sociales				
Autres					
218	CPNAE	09/07/97	04/09/98	14 jours pour 4 ans par mandat eff. (CE CPPT DS)	2 semaines/an
226	Transport & logistique	02/03/98	25/12/99	le temps nécessaire	-
227	Audiovisuel			14 jours par mandat effectif et par mandant supplémentaire, transférable	
	Universités	Accords université par université. A l'UCL : 1 jour de formation par an par personne.			
	Mutualités Chrétiennes	07/12/95		10 jours pour 4 ans par mandat effectif (CE CPPT DS)	2 semaines/an

Contacts

A la FEC

Bruxelles
Mustapaha Azzizi et Véronique Hecquet
02 557 80 00
mustapha.azzizi@acv-csc.be
veronique.hecquet@acv-csc.be

Brabant wallon
Francesco Cascarano • 067 88 46 42
francesco.cascarano@acv-csc.be

Charleroi
Eric Lambin • 071 23 09 84
eric.lambin@acv-csc.be

Mons - La Louvière
065 37 25 11

Tournai
Céline Verelst • 069 88 07 37
celine.verelst@acv-csc.be

Namur
Véronique Thirifays • 081 25 40 83
veronique.thirifays@acv-csc.be

Luxembourg
Jean Noël • 063 24 20 58
jean.noel@acv-csc.be

Liège
Michel Flagothier • 04 340 72 04
michel.flagothier@acv-csc.be

Verviers & Eupen
Rebecca Peters • 087 85 98 84
rebecca.peters@acv-csc.be

A la CNE

Secrétariat général
Pour la formation en général
Jessica Grasseels • 067 88 91 79
jessica.grasseels@acv-csc.be

Pour l'école syndicale
Martine Veraart
067 88 91 94
martine.veraart@acv-csc.be

Responsables
Didier Firre • 067 88 91 84
didier.firre@acv-csc.be
Etienne Lebeau • 067 88 91 81
etienne.lebeau@acv-csc.be

Bruxelles et Brabant wallon
Philippe Samek • 02 557 86 10
philippe.samek@acv-csc.be

Hainaut
Danny Dubois • 071 23 08 73
danny.dubois@acv-csc.be

Liège - Verviers - Eupen
Jacqueline Stevens • 04 340 74 90
jacqueline.stevens@acv-csc.be

Namur - Luxembourg
Louis Lambert • 081 22 81 09
louis.lambert@acv-csc.be

Jeunes CSC

Secrétariat national
Responsable national des Jeunes CSC
Pierre Ledecq • 02 246 32 15
0485 94 35 93
pierre.ledecq@jeunes-csc.be
Permanente Jeunes CSC
Johanna Mulumba • 0487 01 37 00
johanna.mulumba@acv-csc.be
Détachée pédagogique
Katherine Duchateau • 071 23 09 28
0473 53 15 86
katherine.duchateau@acv-csc.be

Bruxelles
Kaoutar Boustani • 02 557 85 10
0474 30 04 44
bruxelles@jeunes-csc.be

Brabant wallon
067 88 46 43
brabantwallon@jeunes-csc.be

Charleroi
Leslie Bizikwa • 071 23 09 87
0476 99 06 84
Valérie Tilman • 071 23 09 83
0473 41 62 09
charleroi@jeunes-csc.be

Hainaut occidental
Sébastien Defontaine • 069 88 07 35
0472 80 22 41
hainautoccidental@jeunes-csc.be

Liège
Anne-Françoise Gilissen • 04 340 72 34
0473 78 08 33

liege@jeunes-csc.be

Luxembourg
Vincent Sizaire • 063 24 20 26
0470 20 18 52
luxembourg@jeunes-csc.be

Mons - La Louvière
Ludovic Voet • 065 37 25 58
0499 48 48 65
monslalouviere@jeunes-csc.be

Namur
Laureline Cassart • 081 25 40 74
0477 19 77 37
namur@jeunes-csc.be

Verviers
Nancy Debey • 087 85 99 43
0497 27 27 08
verviers@jeunes-csc.be

Notes

Formulaire d'inscription

Formations intersectorielles CNE délégués chevronnés

(présentées aux pages 16 à 29)

Nom : . . . . . .
Prénom : . . . . . .
Numéro d'affiliation : . . . . . .
Adresse : . . . . . .
Email : . . . . . .
Date de naissance : . . . . . .
Téléphone : . . . . . .
GSM : . . . . . .

Je siège au : ☐ CE - ☐ CPPT - ☐ DS
Je fais partie d'une équipe syndicale : ☐ oui ☐ non

Nom du permanent : . . . . . .
Employeur : . . . . . .
Commission paritaire : . . . . . .
Adresse : . . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Durée normale de travail dans mon entreprise (régime de travail) : . . . . . .
Je travaille : ☐ à temps plein - ☐ à temps partiel
Nombre d'heures/sem. : . . . . . .

Type de libération : ☐ congé syndical - ☐ congé éducation payé (CEP) – pour le calcul du nombre d'heures auxquelles vous avez droit, merci de vous référer à la page 51.
☐ autre :. . . . . .

Je suivrai d'autres formations dans le cadre du congé éducation payé en 2013-2014
☐ oui - ☐ non. Si oui,
- merci de préciser la formation : . . . . . .
- nombre d'heures CEP : . . . . . .

Je m'inscris au module suivant en concertation avec mon permanent (1 seul choix possible)			
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
IEF 1	ASBL	SA	/
IEF 2 Je certifie avoir suivi □ le module IEF 1 « Comprendre le fonctionnement en entreprise » l'an dernier ou □ la formation en CE à la FEC de la région de ..... (à compléter).	ASBL	SA	/
Accueillir, communiquer et rassembler	/	/	/
Groupe I : tous secteurs confondus			/
Groupe II : groupe spécifique au Non Marchand			/
Assemblées			/
Module écrit 1			/
Module écrit 2			/
Bureautique (base)			
Travail en réseau			/
Négociation			/
CPPT évolution des perspectives de travail			/
Méthodologie de la planification d'objectifs			/

Je suivrai **obligatoirement** le tronc commun (enjeux de la crise européenne), **au choix**, à ☐ Bruxelles - ☐ Liège - ☐ Namur - ☐ Hainaut

Date : .....

Signature du militant (obligatoire) : .....

Signature du permanent (obligatoire): .....

Remarque : en vue de permettre une gestion collective des compétences au sein de l'équipe syndicale, nous vous demandons de faire signer ce document par votre permanent. A renvoyer au plus vite à Jessica Grasseels – Avenue Robert Schuman, 52 à 1400 Nivelles ou par mail à jessica.grasseels@acv-csc.be

Ed. resp. : Didier FIrre • 52 avenue Robert Schuman• 1400 Nivelles - 2013